



Compte-rendu de réunion du 3 mai 2018

Conseil de Quartier du Centre-Ville

La séance est ouverte à 20 heures.

Conseillers présents 14 : Jacques BLAIN, Patrice CHARMOT, Sylvie DECHAMPS, Bernadette GIRARD-VENOT, Francis GOLDENBERG, Guillaume HARBONNIER, Jean-Luc JARRY, Claude JOLLIN, Agnès LE GOFFRE, Christèle LORMIER, Philippe LOUMEAU, Aurélie NESSI, Sébastien PETYT, Serge VETU.

Conseillers excusés 7 : Isabelle BANNELOIS, Agnès BOUVIER-VILLIERS, Wulfran CHARNOZ, Nicolas DE VULPIAN, Jacqueline FAIVRE, Aymeric POIZOT, Suzanne PAILLOT.

Conseillers absents 13 : Catherine BEUDON, Christine BRESSAN-BLEIJENBERG, Brigitte CADER D'ARC, Marcel COMBET, Daniel DAUNIS, Clément DELHOMME, Damien DERELLE, Olivier HIMONT, JOLLIN Claude, Bernadette Isabelle LARTIGOT, Pierre LUCOT, Tristan RICHEZ, Albert SIMONI.

Madame de Préval, Maire-adjointe en charge du Quartier Centre-Ville, ouvre la séance et précise qu'il s'agit de la 4^{ème} réunion de quartier. Elle remercie tous les conseillers présents et notamment les centralisateurs des groupes de travail pour leur assiduité et le travail réalisé. Une synthèse de ce travail est annexée au présent compte-rendu.

La séance de ce soir traite des sujets d'ordre général.

- 1. Retour sur le dernier compte-rendu de réunion**
- 2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion**
- 3. Programme de travail et échange avec l'auditoire**
- 4. Agenda – prochaine réunion**

1- Retour sur le dernier compte-rendu de réunion

Les conseillers souhaitent que la Ville mette plus de moyens en ligne pour faire connaître les conseils de quartier et donner ainsi plus de résonance aux comptes rendus de réunion. À ce titre, ils proposent de :

- diffuser les comptes rendus de réunion sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook.
- créer une alerte sur la page d'accueil de la Ville pour prévenir de la diffusion des comptes rendus.

Le service Communication répond que seules 1 ou 2 personnes doivent poster des actualités afin d'assurer la cohérence et la pertinence de l'information mais cela doit être effectué régulièrement. Il faut donc prévoir de la disponibilité pour faire vivre la page Facebook.

Il est rappelé que les comptes rendus de réunion sont consultables sur le site de la Ville. Les conseils de quartiers y figurent en bleu dans les accès en direct et sont donc visibles.

Il n'existe pas de module permettant la création d'une alerte sur le site. En revanche, il y a la possibilité de créer un flux sur la page Conseil de quartier par le destinataire de telle sorte que dès qu'il y aura une intervention sur cette page, le destinataire en sera alerté.

Pour l'instant, les services Culturel et Hippique bénéficient de comptes Facebook et Twitter pour annoncer les événements culturels de la Ville.

La Ville met tout en œuvre pour améliorer la diffusion des informations municipales.

2- Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Stationnement des motos place de la Libération

Un espace de stationnement est réservé aux motos sur la place de la Libération. Un conseiller de quartier suggère de dédier cet endroit aux véhicules car les règles de stationnement ne sont pas respectées. Les motos sont garées à double sens et empiètent très souvent sur le trottoir.

Le service Voirie répond que la proposition de supprimer les places de parking pour véhicules a été demandée par des riverains. Il est donc difficile de revenir en arrière. En revanche, la Police Municipale garantit qu'elle sera plus vigilante sur cette rue lors de ses rondes.

Verbalisation des vélos

Un débat s'est engagé autour des difficultés engendrées par les vélos. Les conseillers déplorent le fait que les cyclistes roulent sur les trottoirs. Ils demandent à ce que ces contrevenants soient verbalisés. Madame de Préval souligne qu'il s'agit là d'un problème d'incivilité. Elle ajoute que des opérations ponctuelles de sensibilisation et de prévention existent. Une campagne de verbalisation a aussi été mise en place. Elle sera accentuée en dernier recours pour garantir la sécurité de tous sur la voie publique.

Possibilité d'installer un miroir angle rues de Mexico/Saint-Nicolas

L'idée de développer des miroirs à certains carrefours a été évoquée.

La Voirie répond que l'installation de miroirs peut avoir des avantages lorsque que la visibilité n'est pas maximale. Toutefois, elle alerte sur le fait qu'installer beaucoup trop de miroirs peut conduire à un risque de déresponsabilisation des conducteurs qui vont considérer que le miroir est suffisant pour prendre une décision de conduite et que le stop devient accessoire. S'agissant de ce lieu, il est plus prudent de ne pas mettre en place un miroir.

Plots cassés

Un membre du groupe demande s'il est possible de supprimer les potelets se trouvant le long des places de stationnement.

Le service Voirie répond que ces bornes anti-stationnement sont généralement mises en place à la demande des riverains ayant des difficultés à entrer et/ou à sortir de leur domicile.

Leur remplacement par des plots « en dur » est prévu afin d'éviter qu'ils soient ainsi détériorés. Cependant, le coût de ces nouveaux plots étant beaucoup plus élevé, le remplacement se fera progressivement sur toute la ville.

S'agissant de l'installation de certains plots sur la rue Etienne Péroux, une réunion sur place entre quelques conseillers et le service Voirie va être organisée fin juin pour échanger sur le sujet et voir comment améliorer le stationnement.

Barrière métallique

Les conseillers se sont interrogés sur l'intérêt de la barrière métallique installée au niveau de la pharmacie qui se situe sur la rue de Paris.

Il s'agit d'une mesure visant à sécuriser cet espace jugé dangereux pour les enfants et les personnes âgées. Elle a été mise en place en début d'année à la demande de certains habitants.

Parking sauvage

Les conseillers sont nombreux à réclamer des actions en faveur du respect des règles de stationnement.

La Police Municipale répond qu'elle verbalise les véhicules lorsque cela est nécessaire. Elle invite les riverains à leur signaler tout stationnement abusif.

Pancarte « interdiction de stationner » à positionner sur l'avenue du Général de Gaulle vers l'angle de la rue d'Alsace

Un habitant de ce quartier signale un stationnement gênant voire abusif, principalement en soirée.

La voirie va se rendre sur place avec cette personne pour voir l'endroit exact où il serait le plus judicieux de placer ce panneau.

La Police Municipale est particulièrement sensibilisée pour agir dans ces endroits de la commune où des problèmes de stationnement sont fréquemment rencontrés.

Commerces nouveaux et fermés

Un point a été fait sur les commerces qui viennent d'ouvrir à Maisons-Laffitte et ceux qui viennent de fermer.

Si le commerce de proximité est bien développé à Maisons-Laffitte, on constate une fragilité pour les commerces installés rue de Paris. Certains conseillers regrettent le fait que les commerçants s'y renouvellent très souvent. D'autres pointent le déséquilibre en termes de places de stationnement, une des clés du maintien des commerces.

Madame de Préval souligne que la mairie s'intéresse de très près au sujet du commerce de proximité et notamment des difficultés de la rue de Paris.

La Ville a mis en place 15 minutes de stationnement gratuites (une fois par véhicule et par jour).

Toutefois, il est rappelé que même pour un arrêt inférieur à 15 minutes, il est nécessaire de prendre un ticket (gratuit) pour justifier l'horaire d'arrivée et éviter ainsi les abus. Cette mesure devrait garantir une facilité d'accès au centre-ville et une meilleure rotation des véhicules.

Dans le prolongement de cette discussion, un conseiller rebondit en indiquant que les horodateurs sont compliqués à utiliser, en l'occurrence par les personnes âgées.

Ce sont les mêmes horodateurs que dans les grandes villes. Les usagers vont s'habituer progressivement à leur utilisation, en particulier pour la nouveauté de donner le numéro de sa plaque d'immatriculation.

Nouveaux projets immobiliers et problématique des écoles

Les conseillers s'inquiètent des conséquences des projets immobiliers en cours et notamment les répercussions sur les établissements scolaires.

Une réflexion est menée au niveau de la Ville pour une bonne répartition des enfants dans les établissements scolaires élémentaires et maternels.

La mairie travaille sur des scénarios d'équilibrage dans les années à venir en prenant en compte l'arrivée de ces nouvelles populations et la fluctuation des effectifs.

Professions médicales et propositions d'installer une maison médicalisée

Les conseillers ont évoqué le sujet de la couverture médicale sur la ville et ont fait part de leur inquiétude face au départ de plusieurs médecins. La Commune rappelle que les transactions immobilières relèvent du domaine privé ; toutefois elle reste très attentive aux opportunités qui pourraient faciliter le maintien des médecins en ville.

Nouveau parking à construire vers le POPD

Un conseiller rappelle qu'il était question de construire un parking au niveau de la partie basse de la résidence située vers le POPD.

La Voirie confirme cette construction de parking de surface.

Rue de la Muette à sécuriser

Devant les incivilités qui augmentent, occasionnant ainsi une insécurité pour les piétons, il est demandé à la Ville de sécuriser la rue de la Muette, entre autres les abords de l'école Montessori.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour sécuriser cette rue :

1. un passage piéton a été créé,
2. une barrière pour protéger les sorties des enfants ont été installées,
3. des panneaux indicateurs ont été posés,
4. le marquage au sol a été refait avec un accès aux personnes à mobilité réduite.

Inquiétudes

Quelques conseillers pensent qu'il serait souhaitable que la Police Municipale augmente ses horaires de travail actuels. À défaut d'élargir son amplitude horaire, les participants suggèrent de décaler les horaires de travail de manière à effectuer des opérations nocturnes aléatoires car il a été constaté que les gens respectent moins les règles de vie communes lorsqu'ils savent que la Police Municipale n'est pas présente.

La commune rencontre des difficultés pour recruter des policiers municipaux. Pour autant, l'effectif actuel couvre les besoins de la Ville en termes de sécurité.

Néanmoins, cette solution d'opérations de verbalisation ponctuelle en horaires décalés va être étudiée ; elle pourrait en effet répondre à l'impunité dont certains automobilistes pensent pouvoir profiter notamment la nuit.

Un débat s'est ensuite engagé sur la vidéo verbalisation et en l'occurrence sur son efficacité dans la commune.

C'est un dispositif qui permet de verbaliser à distance un conducteur qui est en train de commettre une infraction au Code de la Route en utilisant les différentes caméras de vidéosurveillance installés sur l'espace public. Lorsqu'un véhicule en infraction est repéré, deux photos de la scène sont prises pour constater l'infraction, ce qui constituera la preuve de l'infraction. L'agent procède à la verbalisation électronique du véhicule.

La police Municipale de Maisons-Laffitte n'effectue pas de vidéo verbalisation.

3 - Programme de travail et échange avec l'auditoire

Le Conseil suggère de remplacer les personnes qui ne marquent pas leur intérêt pour le conseil. Une première procédure pour identifier les membres ayant déménagé ou ne désirant plus faire partie du conseil va être menée. À son terme et en fonction du nombre de conseillers à remplacer, une campagne de recrutement sera lancée ou non à la rentrée.

4- Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion de quartier est planifiée le jeudi 11 octobre 2018.

Comme d'habitude, les modalités vous seront communiquées à quelques semaines de la séance.

Fin de la réunion à 22h.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36

Réponses aux questions posées par les groupes de travail du conseil de quartier

Diffusion des comptes rendus des permanences de quartier

Il est rappelé aux coordonnateurs de diffuser les comptes rendus des groupes de travail. Cependant, cela est pris en compte dans ce présent compte-rendu puisque les réponses apportées aux questions posées par les groupes de travail y sont intégrées.

Questions du groupe Sécurité et Tranquillité

Membres du groupe :

Patrick CHARMOT, Sylvie DESCHAMPS, Jean-Luc JARRY et Suzanne PAILLOT

Poubelles dans l'angle du bas de la rue Saint-Nicolas qui gênent la circulation des bus

Il a été demandé au service Voirie, notamment au nouveau responsable du service Environnement Aurélien DENIS, d'envoyer un courrier aux résidents du 1 rue Saint-Nicolas pour leur rappeler les règles communes de sortie des poubelles pour ne pas gêner la voie publique.

Accès de secours au sous-sol du PIR fortement dégradé et peu nettoyé

La Voirie va relancer le PIR en exigeant qu'il entretienne les lieux comme cela est prévu dans son contrat. Des pénalités vont être envisagées en cas de non respect du nettoyage.

Déplacement des toilettes publiques

Le réseau actuel ne permet pas l'installation de toilettes publiques autour de la gare routière. Celles situées sur la place du maréchal Juin sont en état de marche. Une pancarte indique leur position.

Nuisances (jeux et repas sur place) rue Sente Masson et Place du Maréchal Juin

Ces places sont des lieux publics. Il est impossible de les fermer aux administrés. En revanche, les personnes qui investissent ces endroits sont formellement priées de les laisser propres et de veiller à ne pas être une gêne sonore pour les riverains.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'il s'agit avant tout de question d'incivilités. La Police Municipale combat ses comportements incorrects en faisant des rondes plus fréquentes.

Nuisances sonores dues à la circulation des trains

Pour le volume sonore des annonces en gare, la mairie n'a aucun pouvoir d'imposer à la SNCF de le baisser.

Toutefois, une demande va être formulée dans ce sens au chef de gare. S'agissant de la proposition d'une couverture en bois tout le long des quais de la gare, elle n'est pas à l'ordre du jour car le coût est très élevé.

Problèmes de « cantine scolaire » sous les porches des résidences de l'avenue de Lonqueil et alentours

Là encore, il s'agit de problèmes d'incivilités pour lesquels la mairie essaie d'apporter des solutions au quotidien. Il est impératif que les règles de vie commune soient respectées pas tous.

Information des riverains sur le calendrier des travaux (parking du marché et rue du Prieuré)

Le service Voirie fait cette information aux riverains en cas de travaux bien spécifiques.

Les prochains travaux vers la gare des bus feront l'objet de communication auprès des habitants du quartier.

S'agissant de la construction du parking du marché, le recours est toujours en cours. Le projet est donc, pour l'instant, en veille.

Questions du groupe Tranquillité/Circulation et Stationnement

Membres du groupe :

Patrick CHARMOT, Sylvie DESCHAMPS

Réponses aux réflexions sur la circulation des vélos en centre-ville

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises en conseil de quartier, les zones 30 ne sont pas autorisées en double sens pour la circulation des vélos. C'est un choix délibéré de la ville qui juge la dangerosité bien trop importante, pour les cyclistes comme pour les automobilistes, sur ces voies étroites.

La difficulté (évoquée à maintes reprises lors du conseil) à faire respecter le code de la route pour les vélos (circulation sur les trottoirs, feux et stops non respectés...) est déjà une source de danger.

Les zones de partage (vélos, piétons, trottinettes...) existent déjà puisque, de fait, la voie publique est une zone de partage dont il convient de faire respecter les règles pour la sécurité de tous.

Un marquage au sol est envisagé pour mieux indiquer la piste cyclable de l'avenue Eglé (du côté avenue de Longueil comme du côté place Wagram).

Les arceaux à vélos ont été multipliés en centre-ville ; si certains sont saturés, d'autres le sont moins. Dès qu'un espace est identifié comme possible pour des arceaux, ceux-ci sont posés.

Toutefois il est important de veiller à ce que les trottoirs ne soient pas trop encombrés pour permettre une bonne circulation des piétons.

La construction d'un parking à vélos est à l'étude ; ce projet relève de la compétence de l'intercommunalité.

Délimitation des terrasses de restaurants

Tous les marquages au sol des terrasses ont été refaits (sauf pour le Cosy délimité par des jardinières).

Un rappel à l'ordre a été fait à tous les commerçants concernés pour respecter l'impératif des 1,80 m libres de tout passage pour les piétons.

Livraison du supermarché Casino

La Ville est en lien très étroit avec la Direction locale et régionale du magasin pour faire respecter au mieux les conditions de livraison afin d'éviter au maximum les nuisances pour les riverains.

Problèmes de livraison dans les contre-allées de l'avenue de Longueil

Le nombre de places de livraison est suffisant mais le problème est, encore une fois, dû à de l'incivilité ; il est rappelé aux conducteurs de ne pas se garer sur les places de stationnement réservées aux véhicules de livraison.

Brièveté du feu vert pour la traversée de l'avenue de Longueil vers la brasserie le 46

Le service de la Voirie répond que la Ville n'intervient pas sur la modification des feux tricolores (elle ne peut intervenir que sur de la maintenance courante comme des ampoules grillées). En effet, il s'agit d'une décision départementale.

Toutefois, la mairie reste vigilante sur le sujet. Elle tente de prendre des mesures à ce passage qui semble difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût élevé de l'aménagement nécessite une réflexion et une prévision budgétaire à long terme.